



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 84 de l'ordre du jour

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résumé des auditions interactives officielles sur les questions relatives au financement du développement

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa résolution 59/293 du 27 mai 2005, l'Assemblée générale a décidé que toutes les questions relatives au financement du développement seraient examinées durant les auditions interactives officielles qui se tiendraient les 23 et 24 juin 2005 avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, et a prié le Secrétariat de publier un résumé de ces auditions à titre d'apport au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. La présente note fait suite à cette demande.

2. La première série d'auditions interactives officielles intitulée « Vivre à l'abri du besoin » (débat sur l'objectif n° 8 du Millénaire pour le développement et sur les questions relatives au financement du développement) s'est tenue le 23 juin 2005 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Elle était présidée par Fayssal Mekdad, Vice-Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies. John Langmore (Association de l'Australie pour les Nations Unies) en était le Modérateur et Ester Aguilera (Association nationale des économistes et des comptables de Cuba) en était la Rapporteuse. Les orateurs étaient Peggy Antrobus, représentant l'organisation Development Alternatives for Women for a New Era (Barbade); Roberto Bissio, représentant l'Institut du tiers monde (Uruguay); Ronnie Goldberg, représentant l'Organisation internationale des employeurs (États-Unis); Mama Koite, représentant le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication (Mali); Mathilde Manga, représentant l'Association des femmes africaines (Cameroun); Jens Martens, représentant le Forum sur la politique mondiale (Allemagne); et Saradha



Ramaswamy Iyer, représentant le Réseau du tiers monde (Malaisie). En outre, 53 représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi que de nombreux représentants des gouvernements, ont participé à ces auditions. Les principaux thèmes abordés sont brièvement décrits ci-après.

II. Généralités

3. Tous les participants ont noté le lien existant entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La plupart d'entre eux ont estimé que tous les objectifs du Millénaire pour le développement étaient indivisibles et étroitement corrélés. Il a été avancé que l'objectif 8 sur la création d'un partenariat mondial au service du développement, qui est également au cœur du Consensus de Monterrey, était une condition *sine qua non* à la réalisation des autres objectifs. Il a également été précisé qu'il existait une étroite corrélation entre les trois thèmes suivants : « vivre à l'abri du besoin », « vivre à l'abri de la peur » et « vivre dans la dignité ». Le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005) a souvent été cité en référence à cet égard.

4. Les discussions ont porté pour une bonne part sur l'évolution du financement du développement. Tout en reconnaissant les progrès réalisés à l'échelle mondiale vers la réalisation des objectifs convenus par la communauté internationale en matière d'aide au développement, de nombreux participants ont insisté sur le besoin urgent d'accélérer l'appui des donateurs pour atteindre les objectifs fixés d'ici à 2015. D'autres ont appelé l'attention sur ce qui avait été fait récemment pour réunir des fonds au service du développement à travers le monde et sur les nouvelles promesses d'aide faites récemment par les donateurs. À cet égard, on a insisté sur les priorités de développement en Afrique. La misère, la pandémie de VIH/sida et les problèmes persistants d'endettement dans de nombreux pays africains ont été définis comme étant les principales sources de préoccupation. Les vues exprimées par les membres de la société civile étaient largement partagées par les représentants des gouvernements, qui ont donné de nouvelles assurances selon lesquelles l'Afrique serait au cœur des futurs efforts de développement. La nécessité de se pencher d'urgence sur la situation des femmes a constitué un autre thème intersectoriel.

5. On s'est interrogé sur le vrai sens du développement et on a demandé que cette notion soit redéfinie de manière à intégrer davantage la question des droits de l'homme. Les liens existant entre droits de l'homme et droits économiques ont été mis en avant, de même que la nécessité de replacer les initiatives mondiales en faveur du développement dans le cadre de l'action de l'ONU axée sur les droits individuels. Des critiques ont également été formulées contre le projet de document final établi pour le Sommet mondial de 2005 (A/59/HLPM/CRP.1). De nombreux participants ont estimé que le projet devait être renforcé et avoir pour objet d'établir une feuille de route claire et concrète pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, un grand nombre d'entre eux sont convenus que le développement était une responsabilité partagée des pays développés et des pays en développement.

III. Questions de politique intérieure

6. De nombreux participants ont mis l'accent sur la nécessité d'une démocratie participative pour garantir les droits des pauvres, des opprimés et des enfants. On a souligné notamment que les femmes étaient touchées de façon disproportionnée par la pauvreté et souvent victimes de discriminations et d'agressions et marginalisées, et qu'il faudrait absolument veiller à ce qu'elles soient plus largement représentées au sein des organes directeurs à tous les niveaux de l'administration publique et de l'Organisation des Nations Unies. Aussi était-il indispensable de poursuivre l'action entreprise en faveur de la démarginalisation des femmes et de l'égalité entre les sexes, notamment en renforçant les organismes compétents des Nations Unies, y compris le Conseil économique et social qui avait la responsabilité de promouvoir la prise en compte systématique des problèmes liés au sexisme dans le cadre des programmes de développement. On a également préconisé la mise en place de systèmes de microcrédit et de projets de développement rural pour donner aux pauvres les moyens de se prendre en charge, ainsi que l'adoption de mesures gouvernementales en vue d'améliorer l'accès à l'éducation, à l'eau et aux services de santé. À propos de la santé, la nécessité de lutter contre des pandémies comme celles du VIH/sida et du paludisme a été accentuée. Le problème de la défense des droits des travailleurs et du maintien d'une protection sociale adéquate a aussi été évoqué. On a proposé de fixer un nouvel objectif de développement, à savoir garantir un emploi décent et accroître les possibilités d'emploi.

7. Plusieurs orateurs ont fait valoir que les pays en développement devaient assumer une plus grande part de responsabilité dans leur propre développement en continuant à s'efforcer d'améliorer la gouvernance au niveau national. À cet égard, un grand nombre de participants ont attiré l'attention sur la nécessité de lutter contre la corruption. Pour développer le sens des responsabilités, il faudrait améliorer l'accès à l'information, en particulier s'agissant des politiques et des dépenses publiques. En même temps, certains représentants ont souligné qu'il était important pour les pays en développement de maîtriser leurs politiques de développement. Dans cette optique, les institutions multilatérales et les donateurs bilatéraux devaient réduire la conditionnalité et les accords commerciaux devaient ménager une marge de manœuvre de façon que ces pays aient la latitude voulue pour pouvoir agir.

8. La nécessité d'adopter des politiques de promotion du développement durable a été soulignée. En particulier, les participants ont indiqué que le changement climatique était l'une des plus graves menaces qui pesaient sur la viabilité de l'environnement planétaire et sur le bien-être des pauvres qui étaient largement tributaires des ressources naturelles.

IV. Rôle du secteur privé

9. Un certain nombre de participants ont appelé l'attention sur le fait que le secteur privé avait un rôle important à jouer dans la création de revenus et d'emplois et dans l'élimination de la pauvreté. Un intervenant a souligné que les pays en développement devaient réformer leurs cadres juridiques et réglementaires en vue, en particulier, de faciliter l'ouverture et la fermeture d'entreprises et de garantir le respect des droits de propriété et l'application effective des contrats. Les investissements privés, y compris les investissements étrangers, étaient la pierre angulaire d'une croissance soutenue et de la création d'emplois. À ce sujet, de

nombreux participants ont souligné la nécessité de réformer le système des échanges internationaux pour permettre aux pays en développement d'accéder plus facilement aux marchés. Des représentants de gouvernements membres ont également insisté sur l'importance du microfinancement et de l'éducation pour la croissance du secteur privé.

10. Toutefois, certains participants ont fait valoir que, souvent, les pauvres ne tiraient aucun profit des investissements étrangers directs. Il a été estimé que les actions des sociétés transnationales pouvaient parfois entraver le développement durable. La privatisation de biens et de services de base, tels que l'alimentation en eau, a été critiquée parce que, très souvent, elle empêchait les pauvres d'y avoir accès. En outre, on a souligné que les entreprises devaient faire preuve de responsabilité sur le plan social, notamment en ce qui concerne les droits des travailleurs.

V. Commerce international

11. Plusieurs participants ont demandé instamment à la communauté internationale d'honorer l'engagement du Consensus de Monterrey en faveur de la mise en place d'un système commercial multilatéral reposant sur des règles, non discriminatoire et équitable. Tous les acteurs ont été invités à élaborer des stratégies propres à relancer les négociations commerciales dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. On a souligné qu'il était tout à fait indiqué que les problèmes de développement soient étudiés au cours de négociations transparentes et non exclusives précédant le Sommet mondial de 2005 et la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), prévue en décembre 2005. Des intervenants se sont associés à l'appel du Secrétaire général en faveur de l'accès en franchise de droit et hors quota de toutes les exportations provenant des pays les moins avancés.

12. De nombreux participants ont demandé aux pays en développement d'abolir toutes les formes de subvention qui nuisaient à la production et aux marchés agricoles des pays en développement et de mettre fin au dumping de marchandises subventionnées à bas prix sur leurs marchés. On a souligné l'importance de prix justes et stables pour les produits de base exportés par les pays en développement. Un autre moyen d'action essentiel pour ces pays consistait à disposer d'une marge de manœuvre suffisante dans la détermination du niveau et de la nature de leurs engagements tarifaires. De nombreux orateurs se sont également déclarés préoccupés par les pressions actuellement exercées sur les pays en développement pour que ceux-ci libéralisent le secteur des services, en particulier des services essentiels tels que l'eau, l'énergie, la santé et l'éducation. Plusieurs participants ont souligné aussi qu'il fallait aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'exportation. L'accent a été mis sur la nécessité de faire en sorte que a) les accords de commerce bilatéraux et régionaux soient harmonisés et compatibles avec les engagements pris dans le cadre de l'OMC; b) qu'ils permettent de promouvoir et de protéger les droits de l'homme; et c) qu'ils comportent une analyse de leur impact sur les femmes.

VI. Aide

13. L'aide publique au développement (APD) était considérée comme un mécanisme essentiel pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement à plus long terme. Toutefois, de nombreux orateurs se sont déclarés préoccupés par les tendances récentes, la trajectoire future et la distribution, le volume, l'efficacité et la conditionnalité de l'aide à l'heure actuelle. Le faible niveau des contributions à l'aide apportée par les pays développés était considéré comme constituant un facteur alarmant qui menaçait gravement la réalisation des objectifs du Millénaire. Des orateurs ont demandé aux pays donateurs de passer du stade des engagements à celui des mesures concrètes. Plusieurs participants ont exprimé leur appui aux sources novatrices de financement du développement, y compris l'imposition de taxes mondiales. L'espoir a été exprimé que les nouveaux mécanismes proposés, tels qu'une facilité internationale de financement, créeraient des ressources supplémentaires pour le développement d'ici à 2015 et au-delà. Selon une opinion, l'écart croissant entre les dépenses militaires et l'aide au développement était scandaleux. L'accent a été fortement placé sur la nécessité d'accélérer le rythme en vue d'atteindre pour l'APD l'objectif de 0,7 % du revenu national brut et de nombreux orateurs ont fait écho à cette opinion.

14. Toutefois, certains représentants de gouvernements ont souligné que beaucoup avait déjà été fait pour la croissance de l'APD, que les progrès vers l'objectif de 0,7 % avaient été louables et que l'Union européenne, en particulier, avait créé une impulsion considérable dans ce domaine. Plusieurs orateurs ont noté que, tandis que les pays développés devaient accroître le volume de l'APD, les pays en développement devaient prendre en main leur développement, en particulier en luttant contre la corruption et en instituant des pratiques de bonne gouvernance. Il a également été précisé que le fait de rendre l'aide plus efficace ne devrait pas conduire à imposer aux pays en développement de nouvelles conditionnalités qui limiteraient leur « marge d'action ». Certains participants ont affirmé que l'APD ne devrait pas être redéfinie à l'aide de méthodes comptables afin de montrer un semblant de croissance. Par exemple, ils ont souligné que l'annulation de la dette ne devrait pas compter comme APD. Des indicateurs ont été également proposés, y compris pour la promotion des femmes, afin de suivre les progrès accomplis dans le domaine des flux d'aide et de leur impact.

VII. Dette extérieure

15. Un large consensus a été réalisé en ce qui concerne les efforts supplémentaires qui étaient nécessaires pour réduire encore le fardeau insoutenable de la dette de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Il fallait procéder immédiatement à un vaste allègement de la dette afin de permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs orateurs ont exprimé leur appui à la proposition du Secrétaire général tendant à définir le niveau d'endettement tolérable comme étant celui qui permettrait à un pays d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 sans accroissement des ratios d'endettement. Les mesures prises récemment par le Groupe des Huit afin d'annuler 40 milliards de dollars de la dette de 18 pays, essentiellement en Afrique, ont été accueillies avec satisfaction. Toutefois, il a été souligné que de nouveaux efforts étaient nécessaires

et que l'allégement de la dette ne devrait pas se faire aux dépens d'une aide supplémentaire. Il a également été proposé que la transparence du processus d'allégement soit renforcée grâce à des mécanismes de responsabilisation.

VIII. Questions systémiques

16. Un certain nombre de participants ont exprimé leur préoccupation devant le fonctionnement du système financier international. Plusieurs intervenants ont noté que des ressources financières continuaient à faire l'objet de transferts nets à partir des pays en développement vers les pays développés. Dans ce contexte, il a été déclaré qu'un grand pays développé absorbait une part disproportionnée des ressources mondiales et que des efforts devraient être faits pour réduire ce déséquilibre mondial. Les participants ont rappelé le Consensus de Monterrey au titre duquel il avait été demandé que soit encore renforcée la participation des pays en développement et des pays en transition économique dans toutes les institutions internationales qui prenaient des décisions et fixaient des normes dans le domaine économique. De nombreux orateurs ont également demandé que la coordination soit renforcée entre les institutions de Bretton Woods, l'OMC et l'ONU. Un large consensus s'est dégagé à l'égard de la nécessité de renforcer le rôle de l'ONU pour ce qui est d'orienter l'ordre du jour international en matière de développement.
